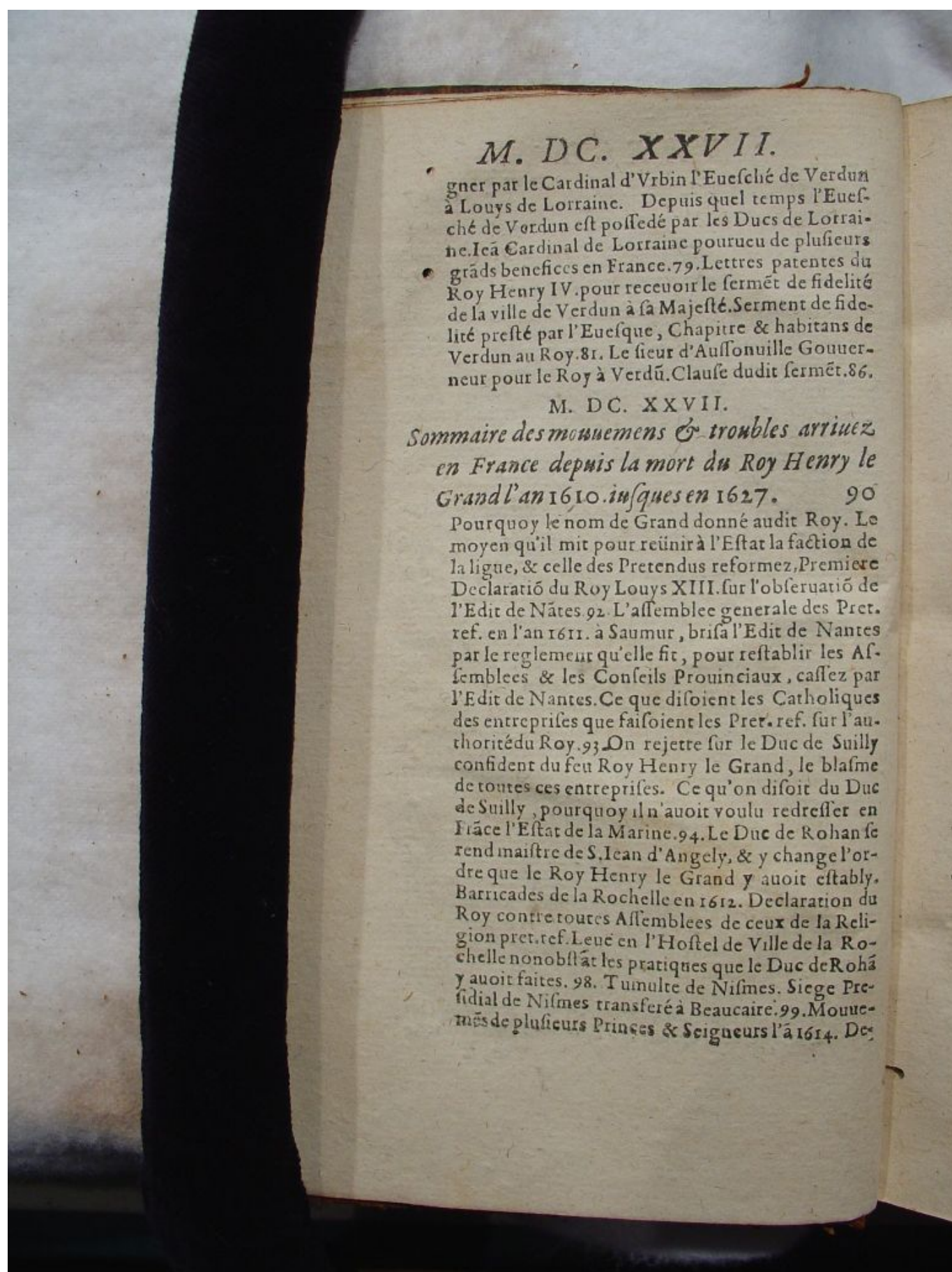


Table_1626_04.jpg



M. DC. XXVII.

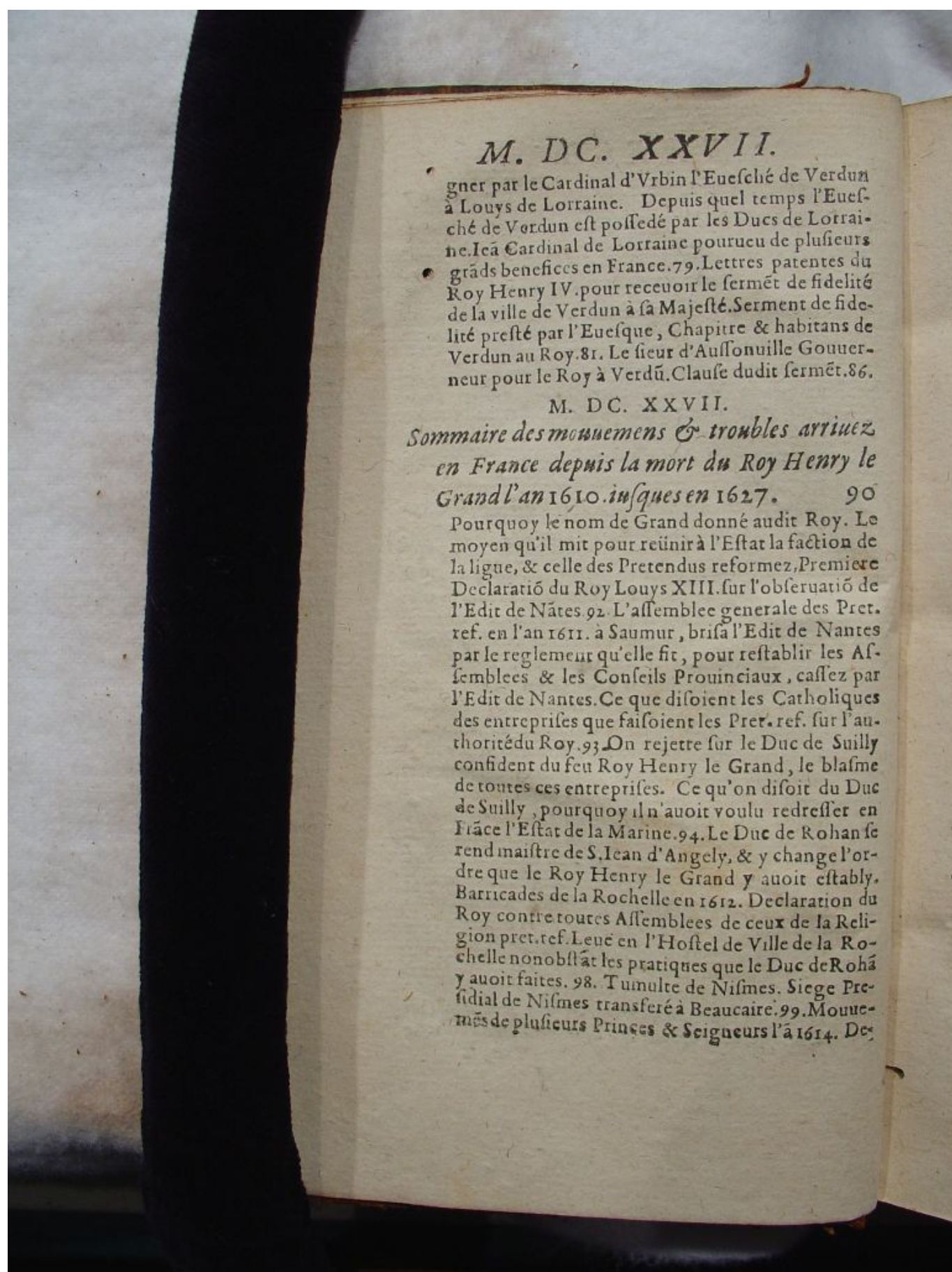
gner par le Cardinal d'Urbain l'Euesché de Verdun à Louys de Lorraine. Depuis quel temps l'Euesché de Verdun est possédé par les Ducs de Lorraine. Ica Cardinal de Lorraine pourueu de plusieurs grâds benefices en France. 79. Lettres patentes du Roy Henry IV. pour receuoir le sermēt de fidelité de la ville de Verdun à sa Majesté. Serment de fidelité presté par l'Euesque, Chapitre & habitans de Verdun au Roy. 81. Le sieur d'Aussouille Gouverneur pour le Roy à Verdū. Clause dudit sermēt. 86.

M. DC. XXVII.

Sommaire des mouuemens & troubles arriveez en France depuis la mort du Roy Henry le Grand l'an 1610. iusques en 1627. 90

Pourquoy le nom de Grand donné audit Roy. Le moyen qu'il mit pour reünir à l'Estat la faction de la ligue, & celle des Pretendus reformez. Premiere Declaratiō du Roy Louys XIII. sur l'observatiō de l'Edit de Nātes. 92. L'assemblee generale des Prer. ref. en l'an 1611. à Saumur, brisa l'Edit de Nantes par le reglement qu'elle fit, pour reestabli les Assemblies & les Conseils Prouinciaux, cassez par l'Edit de Nantes. Ce que disoient les Catholiques des entreprises que faisoient les Prer. ref. sur l'autorité du Roy. 93. On rejette sur le Duc de Suilly confident du feu Roy Henry le Grand, le blasme de toutes ces entreprises. Ce qu'on disoit du Duc de Suilly, pourquoy il n'auoit voulu redresser en France l'Estat de la Marine. 94. Le Duc de Rohan se rend maistre de S. Jean d'Angely, & y change l'ordre que le Roy Henry le Grand y auoit estably. Barricades de la Rochelle en 1612. Declaration du Roy contre toutes Assemblies de ceux de la Religion prer. ref. Leuē en l'Hostel de Ville de la Rochelle nonobstāt les pratiques que le Duc de Rohā y auoit faites. 98. Tumulte de Nismes. Siege Prefidial de Nismes transferē à Beaucaire. 99. Mouuemēts de plusieurs Princes & Seigneurs l'ā 1614. Des

Table_1627_01.jpg



Table_1627_02.jpg

T A B L E.

Deputez de la Religion P. R. n'assistoient iadis aux
 Assemblees des Estats generaux. 100. Supplication
 des Estats pour l'accōplissement des Mariages du
 Roy & de sa Sœur. Reünion de la Principauté de
 Bearn à la Couronne demandee par les Estats de
 France. Marechal de Bouillon Cōducteur de l'ar-
 mee des Princes. Arrest de Bearn sous le nom des
 Estats, contre l'Arrest du Conseil du Roy. Villes de
 Guyenne ne veulēt recevoir l'Assemblée des Estats
 de Bearn. Assemblée des Bernois à Orthez sans
 permission du Roy & contre ses defenses. Insolences
 des Escoliers & de la populace contre le sieur
 Renard à Pau. 105. Procedure de l'Assemblée d'Or-
 thez. Factiōs de l'Escun en l'Assemblée de Loudū.
 Reglement fait par l'Assemblée de Loudun tou-
 chant les Predicateurs Catholiques enuoyez par
 les Euesques Diocesains. Est cassé par Arrest du
 Parlement de Paris. Monsieur le Prince, & le Duc
 de Luine, traitent avec le Duc de l'Esduigueres &
 le sieur de Chastillon des demādes de l'Assemblée
 de Loudū. Artifice du sieur de la Force & des Bear-
 nois, pour diuertir le voyage du Roy en Bearn.
 109. Actions Royales faictes par le Roy en Bearn.
 Assemblée generale à la Rochelle. Ses pretextes &
 actes insolens. Resolutiō des Pretendus ref. de te-
 nir Assemblees par abregé de celle de la Rochelle à
 Montauban. Faction du Duc de Rohan dans Mōr-
 peller, y est arresté par le sieur de Valencé. 113.
 Entreprises du sieur de Soubize sur Blauet. Vais-
 seaux du Roy qu'il y prit. Sa Majesté pardonne sa
 rebellion par vne Declaration. 115.

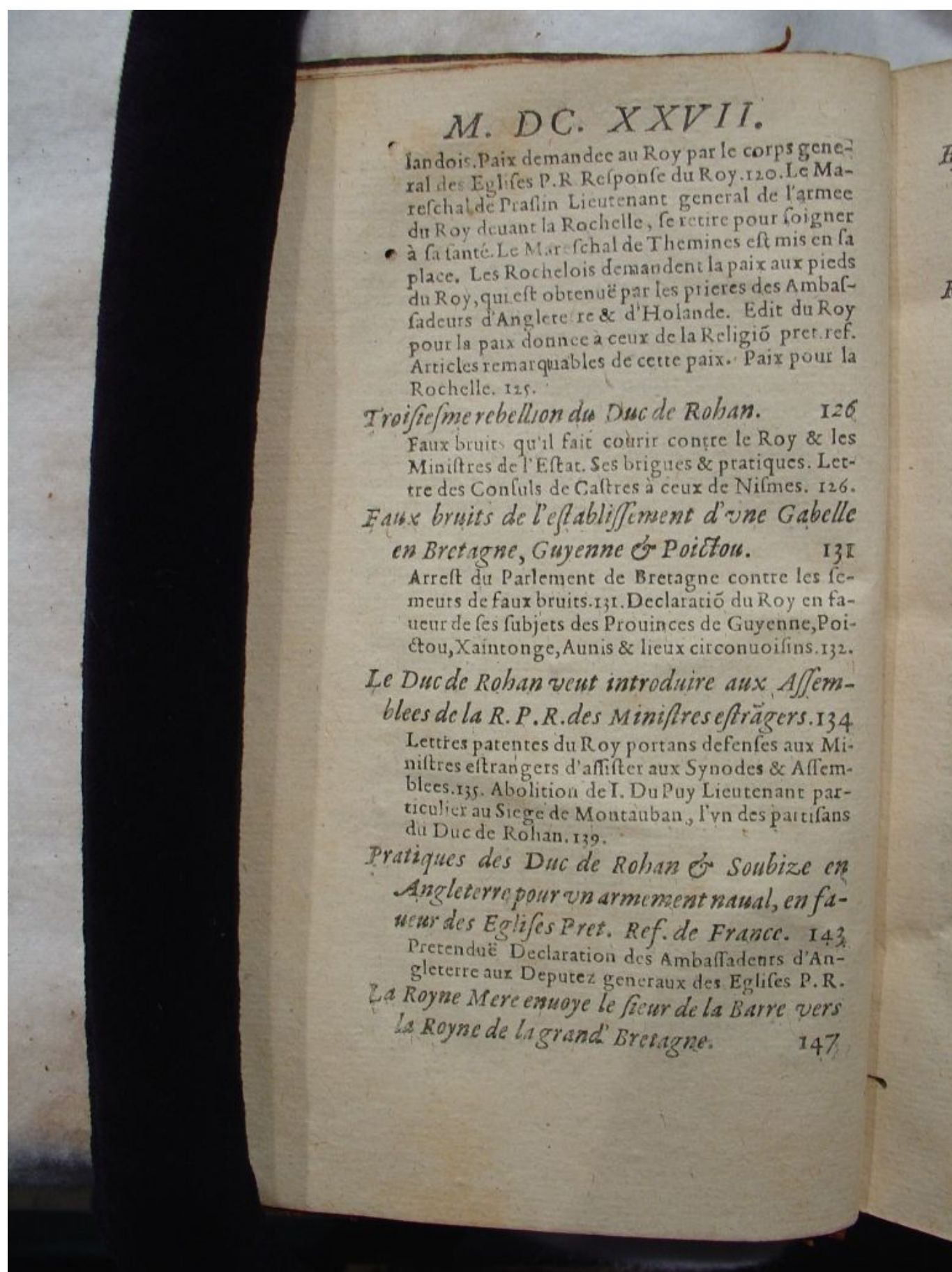
Seconde rebellion du Duc de Rohan.

117

Entree du sieur de Soubize en la riuere de Bor-
 deaux. Cahiers presentez au Roy par les Deputez
 generaux de la Religion pret. ref. Le Duc de Ro-
 han ne se veut tenir aux respōses faites au Cahier
 general des Eglises pret. ref. 119. Resolution du
 Roy d'arrester les pirateries du sieur de Soubize.
 Perfidie de Soubize enuers l'Admiral Hautin Hol-

à iij

Table_1627_03.jpg



M. DC. XXVII.

landois. Paix demandee au Roy par le corps general des Eglises P. R. Responce du Roy. 120. Le Marechal de Praslin Lieutenant general de l'armee du Roy deuant la Rochelle, se retire pour soigner à sa santé. Le Marechal de Themines est mis en sa place. Les Rochelois demandent la paix aux pieds du Roy, qui est obtenuë par les prieres des Ambassadeurs d'Angleterre & d'Holande. Edit du Roy pour la paix donnee à ceux de la Religio pret. ref. Articles remarquables de cette paix. Paix pour la Rochelle. 125.

Troisiesme rebellion du Duc de Rohan. 126

Faux bruits qu'il fait courir contre le Roy & les Ministres de l'Estat. Ses brigues & pratiques. Lettre des Consuls de Castres à ceux de Nismes. 126.

Faux bruits de l'establissement d'une Gabelle en Bretagne, Guyenne & Poictou. 131

Arrest du Parlement de Bretagne contre les semeurs de faux bruits. 131. Declaratiõ du Roy en faueur de ses sujets des Prouinces de Guyenne, Poictou, Xaintonge, Aunis & lieux circonuoisins. 132.

Le Duc de Rohan veut introduire aux Assemblies de la R. P. R. des Ministres estrangers. 134

Lettres patentes du Roy portans defences aux Ministres estrangers d'assister aux Synodes & Assemblies. 135. Abolition de I. Du Puy Lieutenant particulier au Siege de Montauban, l'un des partisans du Duc de Rohan. 139.

Pratiques des Duc de Rohan & Soubize en Angleterre pour vn armement nautal, en faueur des Eglises Pret. Ref. de France. 142

Pretendüe Declaration des Ambassadeurs d'Angleterre aux Deputez generaux des Eglises P. R.

La Royne Mere enuoye le sieur de la Barre vers La Royne de la grand' Bretagne. 147

Table_1627_04.jpg

TABLE.

*Esrit donné par le Marechal de Bassompierre
aux Commissaires du Roy de la grand' Bre-
tagne sur les articles dont il auroit à confe-
rer avec eux.* 148

*Response des Commissaires de sa Maiesté de la
grand' Bretagne à la proposition presentee
par le Marechal de Bassompierre Ambas-
sadeur extraordinaire de sa Maiesté Tres-
Chrestienne, faicte au Conseil du Roy à
Londres le 6. Novembre 1626.* 152

Que sous couleur de protection on a celebré la
Messe en des assemblees illicites. Auoir fait de la
Maison de la Royne vn refuge aux Catholiques.
Descouvert ce qui se passoit de priué entre le Roy
& la Royne. Formé vn discord entre leurs Maje-
stez. 154. Imprimé en l'esprit de la Royne vn mes-
pris de l'anation Angloise, & reduite sa personne à
vne obediencie monastique. De l'auoir fait aller en
deuotio au lieu où l'on execute les criminels. Que
le Roy Tres-Chrestien n'ayant desiré que le Duc
de Bukingham passast en France pour l'informer
desdites plaintes. Sa Majesté de la grand' Bretagne
auoit enuoyé le sieur Clerh vers la Royne Mere.
Le Baron de Carleton a esté enuoyé en France
pour informer sa Majesté, pourquoy le Roy de la
grand' Bretagne auoit renuoyé les domestiques
François de la Royne sa femme. Des paroles de
l'Euesque de Mande. Que la proposition faite par
l'Angleterre d'une ligue offensive & defensiue
avec la Frâce conioinctement avec le Mariage, est
la premiere. 159. Del'inexecution des promesses,
sur la promesse d'un passage pour vn Camp d'In-
fanterie Angloise pour le recouurement du Pala-
tinat du Rhin. Des lettres de represailles octroyees
par sa Majesté Tres-Chrestienne à ses subjets
François contre les Marchands Anglois. Que sa

à iiii

Table_1627_05.jpg

M. DC. XXVII.

Majesté Tres-Chrestienne n'auoit pas accompli les Articles de la paix accordée à ceux de la Religion pret. ref. en France en Feurier 1626. à la mediation du Roy de la grand' Bretagne, & de l'execution des promesses faictes au Roy de Danemarck & au Comte de Mansfeld. 162.

Replique du Marechal de Bassompierre sur les responses que les Commissaires de sa Majesté de la grand' Bretagne ont donné par escrit. 164

Aux calomnies inuentees par les Anglois contre les Officiers François de la Royne de la grand' Bretagne. 167. Sur ce qu'on les accuse d'auoir troublé le gouuernemēt domestique de la Maison de leurs Majestez de la grand' Bretagne. Modestie & comportements des Ecclesiastiques François de la suite de la Royne estans en Angleterre. A l'accusation que lesdits domestiques auoient fait chanter Messe en des assemblees illicites. A la calomnie par les Anglois, que la Royne de la grand' Bretagne par l'aduis de ses domestiques François, est allé faire ses deuotions du Iubilé à vn Gibet. 170. Aux accusatiōs faites contre l'Euesque de Mande. 172. Contre le sieur de Blainuille Ambassadeur extraordinaire, & contre le Côte de Tilliers. Que les Anglois au renuoy des domestiques François, ont commencé par l'execution & finy par l'information. A ce que les Anglois obiectent que sa Majesté Tres-Chrestienne n'auoit pas desiré que le Duc de Buxinghā passast en France. Le sieur Clerh enuoyé par la Royne de la grand' Bretagne vers la Royne Mere, & ce qu'il luy dit desdits domestiques. Le sieur de Montagu enuoyé à Nantes vers leurs Majestez Tres-Chrestienes par le Roy de la grand' Bretagne, pour se resiouir avec elles des comportements de la Royne sa femme. 176. Que les Anglois ne peuent pas estre quittes de leurs promesses pour auoir chassé les domestiques François, & qu'il est du deuoir de sa Majesté Tres-Chrestienne d'en reestabliir d'autres en leur place, & de faire obseruer ce que

Table_1627_06.jpg

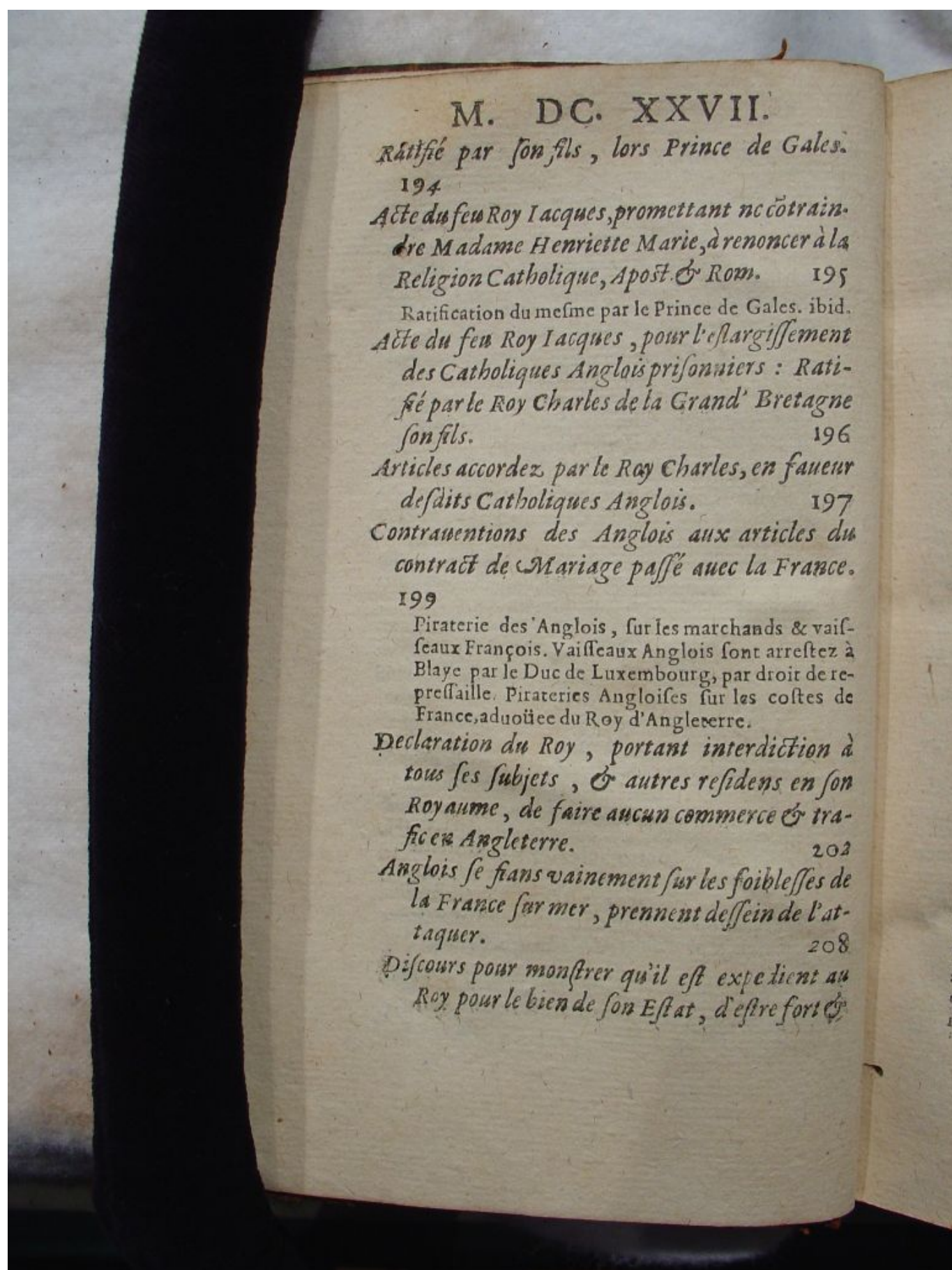
TABLE.

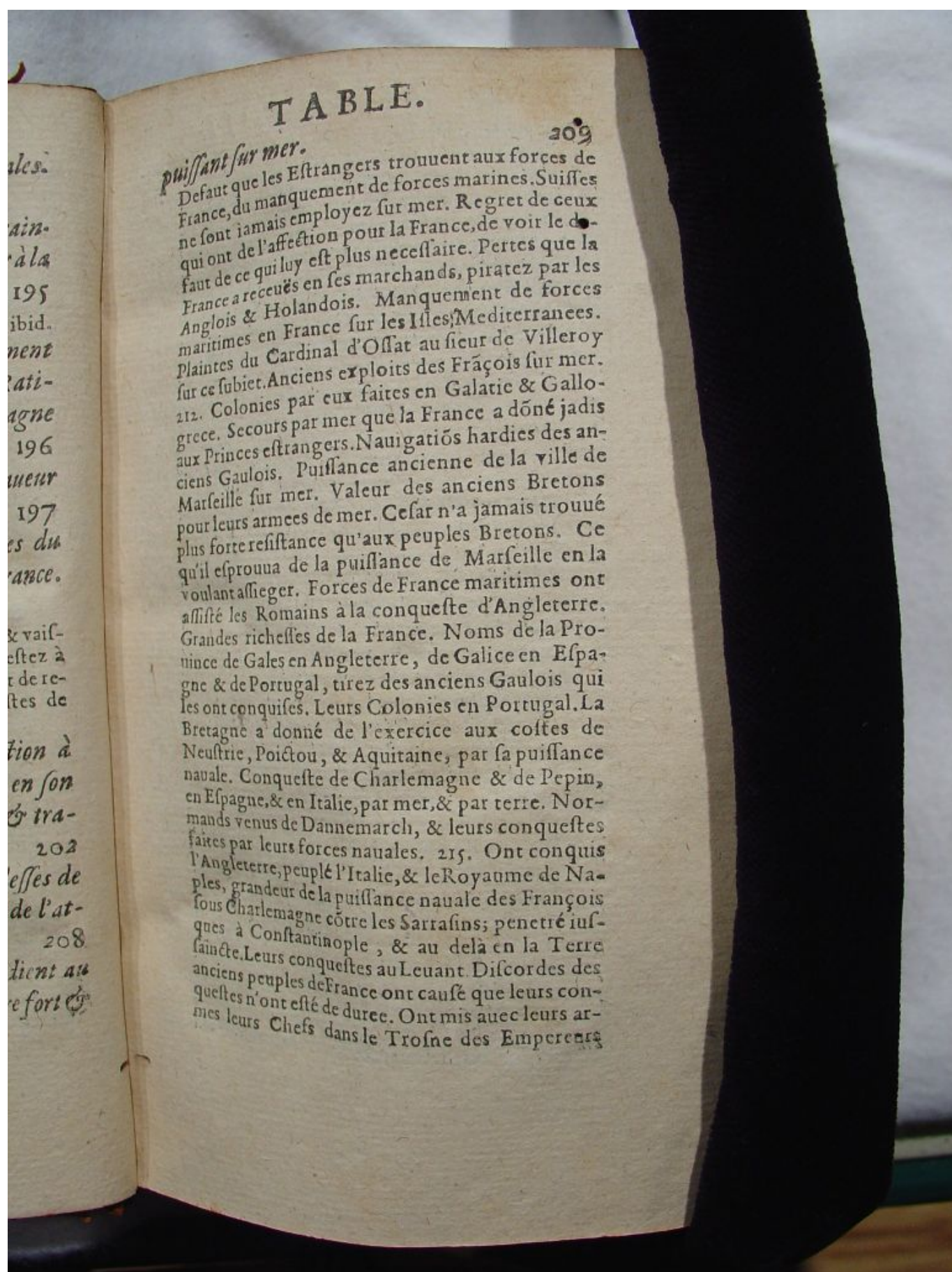
les Anglois luy ont promis. Que les Roys ne regnēt
 que par la confirmation de leur parole & de leur
 foy. A ce que les Anglois ont respondu touchant
 les immunitēz par eux promises aux Catholiques
 Anglois, en faueur de l'Alliance par Mariage. 189.
 Qu'on a fait publier vne Declaration contre les
 Catholiques Anglois, au mespris desdites promes-
 ses. Actes autentiques signez par le feu Roy de la
 Grand' Bretagne, & par son fils le Roy regnant,
 pour les immunitēz des Catholiques en faueur du
 Mariage, avec la Sœur de sa Majesté tres-Chre-
 stienne. Impostures inuentees par les Anglois,
 pour contreuēir à l'observation de leursdits Ar-
 ticles & promesses. L'estat miserable des Catholi-
 ques en Angleterre. 182. Plaintes que l'Euesque de
 Mande a faites avec raison, des contrauentions des
 Anglois ausdites promesses, & aux actes signez par
 les Roys de la Grand' Bretagne. Que les Anglois
 ont manqué à tout ce qu'ils auoient promis aux
 François. Replique sur la premiere plainte des An-
 glois, touchant la Ligue offensive & defensiue,
 qu'ils auoient demandee conioinctement avec le
 Mariage. 184. La Frâce n'a voulu acheter vne al-
 liāce au prix d'une guerre avec l'Espagne. Replique
 touchant le gros de l'Infanterie, que lon vouloit
 faire passer d'Angleterre en France, pour aller au
 Palatinat. Touchant les Represailles. Le Roy de la
 Grand' Bretagne a receu en Angleterre le sieur de
 Soubise, déclaré Rebelle de France. Mauuais trai-
 tement fait à Monsieur de Blainville, Ambassa-
 deur extraordinaire de France en Angleterre. 188.
 Replique à la plainte que le Roy tres-Chrestien n'a
 accompli les Articles de la derniere paix qu'il a
 donnee à ses subiects de la Religion Pret. Ref. sur
 l'inexecution des promesses faites au Roy de Dan-
 nemarch, & au Comte de Mansfeld. 190.

*Acte du Roy Jacques, pour l'immunitē des Ca-
 tholiques Anglois.*

193

Table_1627_07.jpg





Table_1627_09.jpg

M. DC. XXVII.

d'Oriēt. Leurs exploits sous Guy de Lusignā, Prince François. Ont estably l'Ordre des Templiers, & de saint Iean de Hierusalem. Nations Occidentales doiuent toutes leurs conquestes à la puissance nauale des François. Anciēnes prises des François avec les Anglois. 220. Exploits des François sur l'Angleterre par Iean de Viennē, sous Charles VI. Armee nauale Françoisē de douze cens vaisseaux contre l'Angleterre. Ont reformé les Anglois en leur Isle. Leurs exploits en la mer Mediterranee. Armee nauale du Duc de Bourbon, en faueur des Geneuois. François sous Charles VIII. nettoyerēt l'Ocean d'ennemis. Flotte notable de France, conduite aux costes d'Angleterre par l'Admiral d'Annebault. Armees nauales de France ayans quitté l'Ocean, se tournerent du costé du Leuant, sous Charles VIII. Grand ascendant de la Prouence sur les costes voisines. Le Roy François I. entretenoit iusques à cinquante cinq Galeres sur la mer Mediterranee. Plant de l'Isle de Corse long-temps occupee par les François. Depuis quel temps les mers Oceane & Mediterranee sont vuides d'armees nauales de France. Equipage de mer negligé en France au calme de la paix. Marseille reduite à trois Galeres, sur les dernieres anneés du Roy Henry III. Chasteau d'If rendu au feu Roy, par la negotiation du Cardinal d'Ossat. Dessenin du feu Roy Henry le Grand, d'augmenter le nombre de ses vaisseaux. 225. Maxime de Cosme de Medicis. Que celuy qui est maistre de la mer, l'est aussi de la terre. Royaume & Estats qui ne se conseruent que par les forces de mer. Venise jalouse de la mer Hadriatique, fait qu'elle l'espouse tous les ans; & ne veut souffrir aucun vaisseau estranger en son Golphe. Gennes ne s'est veuë affermie que par les defauts des forces de mer. Cause de la perte de Pise. Le Roy de Suede par ses forces nauales a presques gagné toute la Liuonie. 229. Estats insulaires ne se conseruent que par les forces de mer. Puissance du Tur accruē par ses forces nauales. Vutilité du

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan